



malakoff médéric

Union Fédérale SUD Protection Sociale
A l'attention de M. Caillot, Secrétaire National
144 boulevard de la villette
75019 Paris

Objet : Contrat Frais de Santé UCANSS

Paris, le 26 novembre 2008

Monsieur le Secrétaire National,

Nous avons bien reçu votre courrier du 24 octobre relatif à la conformité des bulletins d'adhésion Malakoff Médéric destinés à l'affiliation des salariés des organismes de Sécurité Sociale au contrat complémentaire Frais de Santé UCANSS qui sera opérationnel à compter du 1^{er} janvier 2009.

Votre demande de modification de notre imprimé rejoint une demande de l'UCANSS pour laquelle Malakoff Médéric a pris, dès le 4 novembre dernier, les engagements suivants :

- Malakoff Médéric veillera à modifier ses prochains bulletins individuels d'adhésion. Cet engagement s'est d'ores et déjà concrétisé dans le nouveau bulletin destiné à l'affiliation des anciens salariés au régime.
- L'utilisation des informations personnelles des adhérents au contrat UCANSS au sein du groupe Malakoff Médéric à des fins commerciales autres que liées au contrat est proscrite.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire National, l'expression de nos salutations les meilleures.

Jean-Marc Willmann
Directeur des Assurances Collectives

Médéric Prévoyance Institution de prévoyance régie par le Code de la sécurité sociale
21 rue Laffitte 75009 Paris - Tél. 01 56 03 34 56 - Fax 01 56 03 45 67

Une institution de prévoyance du groupe Malakoff Médéric - Siège social - 21 rue Laffitte 75009 Paris
www.malakoffmederic.com